



Bobigny, le 26 janvier 2026

Monsieur Charles Julien
Préfet de la Seine Saint Denis
1, esplanade Jean Moulin
93 007 Bobigny Cedex

OBJET : PREAVIS DE GREVE POUR LES JOURNEES DU MOIS DE FEVRIER 2026, COUVRANT L'ENSEMBLE DES SALARIE.ES ET AGENT.ES DES VILLES, DU DEPARTEMENT, DE LA REGION, DES ETABLISSEMENTS PUBLICS, OFFICES DE L'HABITAT, SERVICES ET ENTREPRISES DE L'EAU ET DE LA THANATOLOGIE DE LA SEINE-SAINT-DENIS.

Monsieur le Préfet,

Avec le projet de loi de finances 2026, le gouvernement enferme le pays, en persistant à imposer un budget d'austérité, qui ne répond ni aux besoins de la population, ni au financement des services publics. Pour preuve, l'attaque du budget du CNFPT de 45 millions d'euros, prouvant que tout ce qui concerne la fonction publique, ses agents.es, les missions de service public, ne sont appréciés que sous l'angle d'une variable d'ajustement budgétaire et de politique d'austérité.

Cette mesure, en attaquant le droit à la formation professionnelle, traduit le profond mépris du gouvernement pour les agents et leurs missions qu'ils rendent au quotidien.

Vendredi dernier, le gouvernement a multiplié les annonces pour éviter la censure : maintien de la contribution exceptionnelle sur les bénéfices des grandes entreprises, hausse de la prime d'activité, gel de l'impôt sur le revenu, repas étudiant à 1 euro, augmentation des moyens des bailleurs sociaux et du fonds vert, création de 2 000 postes dans l'Éducation nationale...

Pour la CGT, ces mesures rentent insuffisantes pour répondre aux besoins réels du pays. Elles n'apportent pas de réponses à long terme aux attentes du monde du travail et des agent.es des collectivités territoriales, confrontés au gel du point d'indice, à la baisse du pouvoir d'achat, à la précarité et à la dégradation des conditions de travail. Elles ne compensent pas non plus l'insuffisance chronique de financement des services publics ni les coupes imposées aux collectivités.

Le recours au 49.3 permet surtout d'écartier toute discussion sur les recettes, notamment celles concernant les grandes entreprises et les plus riches : remise en cause des aides publiques, lutte contre la fraude fiscale, taxation des ultra-riches. Ce passage en force accroît l'instabilité sociale et politique, accentue la défiance démocratique et nourrit le sentiment d'abandon dans le monde du travail. En refusant de répondre aux urgences sociales, le gouvernement ouvre un boulevard aux forces d'extrême droite et fragilise la démocratie.

Ce qui est aujourd'hui vital, c'est bel et bien de répondre aux besoins des usager.es par le renforcement des services publics et de prioriser l'amélioration des conditions de travail et salariales des agent.es, invisibilisé.es dans les discours et les décisions, et qui pourtant permettent de faire fonctionner notre pays.

Face à cette politique, la Coordination Syndicale Départementale CGT des Services Publics de Seine Saint Denis au travers de sa Fédération CGT des Services Publics revendique :

- Des moyens humains à la hauteur d'un service public de qualité, par des créations de poste et la titularisation des agent.es contractuel.les ;
- Le rejet de toutes formes d'individualisation des traitements et des carrières «au mérite» pour la promotion d'une Fonction publique territoriale de carrière sous statut ;
- L'arrêt des dégradations des conditions de travail ;
- L'arrêt de toutes formes de répressions syndicales ;
- La défense d'un service public de proximité et de qualité ;
- L'égalité salariale et professionnelle entre les femmes et les hommes ;
- Le maintien, l'amélioration, le renforcement de l'ensemble de nos services publics ;
- L'abrogation du jour de carence et l'abandon des tentatives d'imposer trois jours de carence aux fonctionnaires et agent.es publics ;
- Le rétablissement à 100 % de la rémunération versée lorsque les agent.es sont en congés maladie ordinaire ;
- Le rétablissement du 1% pour le CNFPT, première étape vers le 3% ;
- La suspension des licenciements pour inaptitude physique et déclassements injustifiés ;
- Le déblocage des avancements de grade et promotions internes pour tous les agent.es dès qu'ils remplissent les conditions ;
- La suspension des licenciements pour inaptitude physique et déclassements injustifiés;

Le service public est l'affaire de toutes et tous.

Aussi, la Coordination Syndicale Départementale CGT des Services Publics de Seine Saint Denis prend une fois de plus ses responsabilités en déposant un préavis de grève pour le mois de février 2026 :

1^{er} février 2026, 2 février 2026, 3 février 2026, 4 février 2026, 5 février 2026, 6 février 2026, 7 février 2026, 8 février 2026, 9 février 2026, 10 février 2026, 11 février 2026, 12 février 2026, 13 février 2026, 14 février 2026, 15 février 2026, 16 février 2026, 17 février 2026, 18 février 2026, 19 février 2026, 20 février 2026, 21 février 2026, 22 février 2026, 23 février 2026, 24 février 2026, 25 février 2026, 26 février 2026, 27 février 2026, 28 février 2026, de 0H00 à 24H00.

Nous appelons l'ensemble des salariés.es à se mobiliser à nos côtés et nous restons disponibles pour toute ouverture de négociations sur nos revendications.

Dans cette attente, nous vous adressons, Monsieur le Préfet, notre haute considération.

Christelle VAPAILLE
Responsable de la CSD CGT93

